



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 7 octobre 2011 bis

Décision de la Commission départementale d'aménagement commercial

Réunie le 15 septembre 2011, la commission départementale d'aménagement commercial a pris la décision suivante :

- a été accordée à la SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE et à la SAS SOCIETE IMMOBILIERE D'ETUDES ET DE REALISATION (SIER) l'autorisation de créer un ensemble commercial d'une surface de vente de 3205 m² à Lyon 8ème, 105 avenue Mermoz, comprenant un commerce de détail à vocation alimentaire, d'une surface de vente de 2088 m², un point chaud de 120 m² de surface de vente et un mail commercial propre de 242 m², le tout totalisant une surface de vente de 2 450 m², sous l'enseigne "CASINO Supermarché", et quatre boutiques, d'une surface commerciale totale de 755 m², respectivement de 119 m², 176 m², 199 m² et 261 m², projet s'accompagnant de la démolition d'un supermarché à l'enseigne "CASINO" d'une surface de vente de 1 553 m².

Le texte de cette décision doit être affiché à la mairie de Lyon pendant un mois.